

Au couvent des Nouvelles Catholiques à Paris

Pierre Bardin

Dans le Paris des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, bien des couvents, en dehors de leur destination religieuse, accueillait des jeunes filles pour leur apprendre un métier et devenir de bonnes épouses ou permettaient à des dames de qualité de se retirer du monde, en évitant toutefois de s'en couper. Le couvent de Saint Joseph, rue Saint Dominique, aujourd'hui en partie siège du ministère de la guerre, en est peut-être l'exemple type. Rappelons simplement que dans ce couvent furent éduquées et formées des jeunes filles qui partirent pour la Guadeloupe, au début de la colonisation, furent mariées à des colons méritants et fondèrent ainsi des familles créoles dont les noms perdurent encore de nos jours. C'est également dans ce couvent que se tint un des plus importants salons littéraires du 18^{ème} siècle, celui de Madame Du Deffand. On y rencontrait les plus brillants esprits lesquels disputaient sur des thèmes philosophiques ou techniques nécessaires et indispensables, selon eux, pour améliorer le sort de l'Homme et transformer la Société. On pouvait y rencontrer Diderot, D'Alembert, Condorcet ou Marivaux, tous étant les références philosophiques de ce que l'on nomme encore le Siècle des Lumières.

Nous vous proposons de vous faire découvrir un autre couvent moins connu de ce temps où pouvaient s'arrêter quelques jours des dames de passage à Paris mais dont la vocation initiale était avant tout de former de bonnes chrétiennes quelles que soient leurs origines. Il s'agit du couvent des Nouvelles Catholiques, rue Sainte Anne, paroisse Saint Roch. De puissants personnages lui assuraient leur protection, notamment le Cardinal archevêque de Paris, Monseigneur de Noailles. En voici quelques exemples :

Le 5 avril 1710 est entrée Melle Louise Cotard, âgée de 17 ans, native de Saint Domaingue dans La mérique (sic), en qualité de pensionnaire. Sortie le 22 juin 1710.

Le 9 octobre 1712 sont entrées Madame la marquise de Langey et Mademoiselle sa fille, nouvelles catholiques, pour s'instruire dans notre maison. Elles paieront pension pour elles et leur femme de chambre. Elles sont nouvellement arrivées des pays étrangers. Elles ont fait abjuration entre les mains de Monseigneur l'archevêque de Cambrai. Les dites dames sont sorties le 9 décembre 1712 ¹.

Le 28 juillet 1718 sont entrées deux filles du « Missipicy », données par Madame La Maréchale de Noailles.

Le 8 novembre 1718 est entrée Ravelle, turquesse âgée de 18 ans. Sortie en janvier 1719.

Le 2^{ème} de novembre 1720 est entrée Canette, mississipiennne, âgée d'environ 8 ans. Présentée par Monsieur de la Pallière. Madame la duchesse de Guiche l'honore de sa protection. Le 26 décembre 1721 la dite Canette, qui avait été présentée ici par Mr de la Pallière et Mr Bourgmont son neveu, officier de la part du Roy et à la tête d'une colonie dans le dit Mississipi où il est retourné, a été baptisée et confirmée dans le même moment par Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dans la chapelle de son palais archiépiscopal, (qui) a bien voulu être parrain. Madame la marquise de Beaumanoir, sa nièce, marraine de la dite Canette qui a été nommée Marie Louise Françoise. Lasusdite Cannette mississipiennne nommée Marie Louise Françoise est sortie de la communauté à la fin du mois de septembre 1723, après avoir reçu les sacrements de baptême,

¹ S'agit-il de la Delle de Langey qui avait épousé en 1703 Charles Houel, fils du seigneur propriétaire de la Guadeloupe ?

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

confirmation, de la pénitence et de la sainte Eucharistie, pour aller apprendre à travailler en dentelles chez Melles David où elle a été placée par ordre de Monseigneur le cardinal de Noailles son parrain et de Madame de Beaumanoir.

Le 18 février 1729 est entrée par ordre de Monsieur le lieutenant général de police une petite négresse, achetée au port Gal (Portugal), laquelle était esclave d'un Monsieur nommé Courtenay demeurant au faubourg Saint Germain, d'où elle s'est échappée. Elle n'est ni instruite, ni baptisée. M. le curé de Saint Sulpice et Madame la maréchale de Gramont sont ses protecteurs. La dite négresse nommée Rose a été conduite par ordre de Monsieur le lieutenant de police à l'hôpital général le 19 juin 1729, n'étant point baptisée, ni assez sage pour l'être actuellement.

Le 24 octobre 1738 est entrée dans la communauté demoiselle Mariem, mahométane, native de Fez en Barbarie, âgée d'environ 20 ans, fille d'Aben Mansor et de Aïcha. Amenée par Monsieur d'Auvert qui, après avoir été prise par des corsaires, s'est trouvé esclave chez elle. Le désir d'être chrétienne lui ayant fait prendre la résolution de passer en France et Dieu ayant secondé ses bons desirs, après des peines et des fatigues incroyables, elle est enfin arrivée à Paris où on l'a mise aux Dames de l'instruction proche le Luxembourg, d'où elle a été amenée ici sous la protection de Madame d'Orléans, abbesse de Chelles, de Madame la présidente de Berulle, de Monsieur l'abbé de Circourt et plusieurs personnes de considération pour l'instruction chrétienne et le baptême. La dite demoiselle est sortie de la communauté le 3 juillet 1741 après avoir reçu les sacrements de baptême, de pénitence, confirmation, eucharistie et mariage qu'elle a contracté avec le susdit Monsieur d'Over (sic) et a été remise entre ses mains.

Le 19 novembre 1738 est entrée une jeune esclave Chacchouma, âgé d'environ 8 ans, achetée à la Nouvelle Orléans, province de la Louisiane, achetée à La Nouvelle Orléans par Madame Cariton, amenée en France par ladite dame, entrée dans notre maison à la prière et sous la protection de M. le curé de Saint Germain l'Auxerrois, et de Madame Sauvage qui a promis de la prendre en sortant de cette maison. La dite enfant n'a point été baptisée mais seulement nommée Marie Anne. A été baptisée le 8 mai 1742, a eu pour parrain M. Perar et pour marraine Mme Letexier, a participé au sacrement de confirmation et d'eucharistie. Sortie le 23 octobre 1748 pour aller chez Mlle Boule, maîtresse couturière, apprendre à faire des corps, corsets et fourreaux d'enfant.

Le 18 octobre 1743 est entrée la demoiselle Violette Lion, juive née à Paris, âgée de 18 ans, fille de Mayer Lion, banquier de Metz, et de Marie, tous deux juifs. Entrée sous la protection de son altesse Mgr le duc d'Orléans pour être instruite de la religion chrétienne et recevoir le baptême, qu'elle a reçu avec édification le 9 août 1745 par M. Badouère, curé de Saint Roch. A eu pour parrain et marraine Mr le comte de Lassé et Madame la duchesse de Grammont et a reçu les noms de Marie Léonide Victoire. A été confirmée le 11 du présent mois et a fait sa première communion le 15. Sortie le 28 novembre 1746 et mise chez des demoiselles ouvrières en linge pour apprendre à travailler.

Le 16 octobre 1762 est entrée par ordre de M. le lieutenant de police pour être instruite et baptisée demoiselle Judith Cerfe, juive, âgée de 16 ans née à Paris, fille de Cerfe Israël, commerçant en diamants natif de Metz et de Sagesse, née à Mayence en Allemagne. Ses père et mère tous les deux juifs, demeurant actuellement à Paris. La susdite demoiselle Judith Cerfe a été baptisée dans notre chapelle le 23 avril 1767, a reçu les sacrements de confirmation et d'eucharistie en novembre de la même année. A été remise entre les mains de Mme la comtesse de Chabot sa marraine le 13 avril 1768 qui l'a conduite à l'abbaye de Chelles pour y être religieuse de chœur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

*Le 22 novembre 1765 est entrée Eleine du Bois, créole, par ordre de Mgr l'archevêque et M. de Sartine, lieutenant de police, âgée de près de 16 ans. Elle en est sortie le 28 du même mois par le même ordre*².

Le 16 août 1767 est entrée par ordre de Monsieur le lieutenant de police pour être instruite e baptisée la demoiselle Rebecca D'Alpuget âgée de 16 ans et demi, juive de religion, native de Bordeaux, fille de feu Emmanuel d'Alpuget, commerçant, et de feu Marianne d'Alpuget, tous deux juifs.

Il n'a pas été possible de connaître le devenir de ces jeunes filles, qui furent sans aucun doute mariées et eurent des enfants dont les descendants, de nos jours, ignorent peut-être cette origine. Une seule a pu être retrouvée quelques années plus tard. Voici ce que l'on sait d'elle :

Le 25 novembre 1754 le registre du couvent inscrit l'entrée d'une jeune naigresse, âgée d'environ 15 ans, native d'Afrique, côte de Guinée, amenée en qualité d'esclave par une dame de Saint Domingue. Présentée par M. le curé de Saint Sulpice, lequel s'engage à garantir de tout événement, et s'en charge après son instruction, n'ayant pas été baptisée. Sortie le 28 février 1759, après avoir reçu le saint baptême le Samedi Saint de l'année 1758 et, peu après, les sacrements de confirmation et d'eucharistie avec piété. M. le Curé l'a mise en apprentissage chez une blanchisseuse de dentelles à neuf. A eu pour parrain M. le duc de Bouillon et pour marraine Mme la princesse de Condé. Son acte de baptême va être une pièce essentielle lorsqu'une personne « *qui n'a désiré être nommée* » selon une formule habituelle, va lui constituer une rente viagère annuelle dite « tontine ».

Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale Saint Sulpice à Paris.

Le vingt-cinq mars mil sept cent cinquante huit, par permission de Mrs les vicaires généraux de Paris et du consentement de Mr le curé de Saint Roch, a été fait le baptême solennel d'une négresse, âgée d'environ dix-sept ans, née en Guinée, venue par un vaisseau de la compagnie des Indes au Cap Français, isle Saint Domingue, passée en France à la suite de la Dame de Bernont, d'abord logée au monastère des religieuses du précieux sang, rue de Vaugirard, présentement aux Nouvelles Catholiques, rue Sainte Anne paroisse Saint Roch, elle a été nommée Marie Charlotte Elizabet Godefride. Le parrain très haut et très puissant prince Monseigneur Charles Godefroy Delatour d'Auvergne, par la grâce de Dieu duc de Bouillon, pair et grand chambellan de France, la marraine très haute très puissante et très excellente princesse Charlotte Godefride Elizabet princesse de Rohan Soubise, princesse du sang, épouse de très haut, très puissant et très excellent prince Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang et ont signé avec la nouvelle baptisée.

Collationné à l'original par moi soussigné, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, vicaire de la dite paroisse.

A Paris ce vingt-cinquième jour de mars mil sept cent cinquante-huit. D'astier Vic.

Ont signé :

Charlotte Godefride Elizabet de Rohan

² L'histoire d'Eleine du Bois mériterait à elle seule un article. Malgré de sérieuses protections dont celle de l'archevêque de Paris, et du procureur Poncet de la Grave, ainsi que d'une longue procédure pour faire reconnaître sa liberté, elle fut littéralement enlevée de cet établissement et renvoyée aux îles comme esclave, ce qui était faux. Mais nous n'avons pas trouvé son embarquement au Havre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne

Marie C.C. Godefride

De renty. Bricqueville de Jarné.

Eliz. Mackenzie. F. Moirin.

Dulau D'alleman curé de St Sulpice.

La rédaction de l'acte de constitution de la rente viagère fut dressée par le notaire Mareschal le 20 avril 1762 ³. Le Roi par un édit de décembre 1759 avait créé trois millions de rentes viagères dites « tontines », avec accroissement au survivant, vendues et aliénées aux prévôts des marchands et échevins, à prendre sur les deniers provenant de la Ferme générale des Postes et des droits d'aides et gabelle. Les trois millions de livres seraient divisées en actions à raison de deux cents livres pour chacune ce qui fut fait par la personne inconnue qui déposa 600 livres en 3 actions de 200 livres chacune pour « Marie Charlotte Elizabeth Godefride, dite Godefride, née en Guinée, âgé de 21 ans passés pour jouir de la rente cy-après et de ses accroissements, en toucher et recevoir les arrérages sur simple quittance, nonobstant sa minorité, dont elle demeurera dispensée et sans avoir besoin d'aucun tuteur ny curateur, le tout au terme de la quittance de finance [...] don à la dite Godefride du principal de ladite rente sous ces conditions, accepté par ladite Godefride demeurant à Paris rue des Fossés de Monsieur le Prince paroisse Saint Sulpice, à ce présente et acceptant, acquérant pour elle sa vie durant quarante-huit livres de rente annuelle viagère [...] pour desdites rentes et accroissements jouir, faire et disposer ladite Godefride comme de chose lui appartenant [...] à compter de janvier 1761 et ainsi continuer pendnat la vie et jusqu'au décès de ladite Godefride ».

Les hautes protections de ses parrain et marraine ne furent sans doute pas étrangères à l'établissement dans la société parisienne de Marie Charlotte Elizabeth Godefride, dont nous perdons la trace après cette date.

Documents consultés :

AN, Nouvelles Catholiques, LL//1642.

AN, MC/ET/XCII/699, 20/04/1662.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

³ Nous devons cette découverte à l'amitié de Denis Grando.